



DROITS ET DEVOIRS DES ACCOMPAGNANTS



PRESENCE DES PARENTS

Vous pouvez rester avec votre enfant tout le temps de l'hospitalisation. Afin de permettre au personnel d'accéder au lit de votre enfant, nous vous demandons de **replier votre lit accompagnant pour le petit déjeuner.**



REPAS

Votre enfant pourra choisir son repas auprès de l'hôtelière, en fonction de son motif d'hospitalisation.



Salle des parents

Vous pouvez vous y restaurer, un réfrigérateur et un micro-ondes sont à votre disposition. Des placards sont prévus pour le rangement de votre vaisselle.



SOINS D'HYGIÈNE

La toilette des enfants reste prioritaire avant celle des accompagnants.

Vous pouvez ensuite accéder à la salle de bain de la chambre (ou du service pour les box) avec votre nécessaire de toilette.



VISITES MEDICALES

Les médecins sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations lors des 2 visites journalières. (à partir de 8H30 et le soir à partir de 16H30).

Votre présence est donc souhaitable.



SOINS DE VOTRE ENFANT

Ils sont réalisés dans sa chambre.

Ils se font en respectant au mieux ses rythmes (sommeil, repas...)

La gestion de la douleur fait partie de nos objectifs prioritaires ;

nous encourageons l'enfant à nous dire si il souffre afin que nous puissions le soulager.

Votre avis sera recherché afin d'évaluer au mieux sa douleur.



EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Vous serez informé dans les meilleurs délais des dates, horaires et déroulement.

Vous pourrez accompagner votre enfant.



VISITES DES PROCHES

Pour protéger les enfants hospitalisés des maladies infantiles

la visite des jeunes enfants n'est pas souhaitée.



SORTIE DE VOTRE ENFANT

Votre présence ou votre autorisation parentale est indispensable.

L'infirmière vous remettra et vous expliquera les consignes de sortie.



SECURITE

La vérification de l'identité de l'enfant est indispensable tout au long

de son hospitalisation. **Un bracelet d'identité sera mis dès son arrivée jusqu'à son départ.**

Pour les bébés en lit barreaux, les barrières doivent être impérativement fermées.

Pour les grands lits, ils seront positionnés au plus bas avec les barrières remontées

lors des transports ou pour les enfants présentant des troubles de la conscience.

Si vous vous absentez, merci de prévenir le personnel soignant.



DEPOT DE VOS BIENS ET VALEURS :

Il est préférable d'éviter d'apporter des valeurs. En cas de perte ou de vols de vos effets personnels (Bijoux, jeux vidéo, consoles, lecteur Mp3, portable...), l'établissement ne peut être tenu responsable.



RESPECT DES BIENS ET DES PERSONNES

Conformément au règlement intérieur du CHU de Limoges, le fonctionnement des services et le repos des patients doivent être respectés, de même que les règles de vie sociale et de citoyenneté (comportement, langage, respect des biens et des personnes).

Le volume sonore de vos radios et télévisions est à couper lors des visites médicales et à modérer pour ne pas gêner le repos de vos voisins.

Le téléphone portable est autorisé dans le respect des rythmes de l'enfant et des soins.



SALLE DE JEUX

Elle est destinée aux enfants hospitalisés.

Pour le confort de tous, les jouets et le matériel doivent être rangés après utilisation.



Le cadre de santé est là pour répondre à toutes les questions concernant l'organisation du service et de votre séjour.